

DEMANDE D'UNE LICENCE D'ENTREPRENEUR

Personne morale

Utilisez ce formulaire pour demander une licence, modifier votre licence ou remplacer un répondant.

Ce formulaire s'adresse seulement aux personnes morales : Entreprise formée par certificats de constitution, statuts, lettres patentes, etc., notamment sous le régime de la Loi sur les compagnies ou selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Toute entreprise incorporée est une personne morale. Les personnes détenant des actions de la personne morale s'appellent actionnaires.

ASSUREZ-VOUS QUE LES INFORMATIONS FOURNIES DANS CE FORMULAIRE CONCORDENT AVEC CELLES ENREGISTRÉES AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC (REQ)1.

Les appels de note renvoient à des explications complémentaires regroupées à la fin de ce document.

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

1	na				Or	na	10	77	8
1.	IJŒ	· U	C	u	CI.	He	ш	ш	_
	_								

N° de demande

1. Type de demande		
Quelle est l'objet de votre demande?		
Demande d'une licence		
Modifier une licence ² (pour ajouter des sous- Précisez le n° de licence :	catégories, un doma	ine de qualification ou un répondant).
O Remplacer un répondant qui a quitté son rôle	de répondant³. Pré	cisez la date de départ :
O Remplacer un répondant qui est décédé ⁴ . Pré	cisez la date de décè	es:
O Cochez cette case si vous demandez un traite	ement prioritaire ⁵ .	
2. Identification de l'entreprise		
Nom de l'entreprise ⁶		
Autres noms de l'entreprise (raisons sociales) ⁷		
Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)		
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) ⁸		
Indiquez l'adresse physique du siège social de l'en	treprise et ses coor	données (aucune case postale n'est acceptée).
Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :
		1
RÉSERVÉ À LA CMEQ		
1-		

2.1 Déclarations obligatoires de l'entreprise

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

d'un acte criminel prévu à l'a	rticle 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la co	ncurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	O Oui O Non
d'un acte criminel prévu au p	paragraphe 1 de l'article 380 ou à l'un ou l'	autre des articles 467.11	
à 467.13 du Code criminel (L.	R.C. 1985, c. C-46)?		○ Oui ○ Non
d'une infraction prévue à l'ur	n ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi r	églementant certaines	
drogues et autres substances	s (L.C. 1996, c. 19)?		O Oui O Non
de tout autre acte criminel?			Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi de l'i	mpôt sur le revenu?		Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la	a taxe d'accise?		O Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur le	es impôts?		Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur l'	administration fiscale?		O Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la	a taxe de vente du Québec?		Oui O Non
d'une infraction à toute autre	e loi fiscale?		O Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la	a protection du consommateur?		Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la	a santé et la sécurité du travail?		O Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur le	es relations du travail, la formation profess	sionnelle et la	
gestion de la main-d'œuvre d	dans l'industrie de la construction?		Oui O Non
2.2 Sous-catégories	de licence d'entrepreneur spe	écialisé (annexe III seul	ement)
professionnelle des entrepren	egories de licence d'entrepreneur spécia eurs et des constructeurs-propriétaires) qu inent les travaux que l'entreprise peut e la CMEQ au <u>www.cmeq.org</u> .	ue vous souhaitez obtenir sur vot	re licence. Les sous-
Sous-catégorie nº:	Sous-catégorie nº:	Sous-catégorie nº :	
Sous-catégorie nº:	Sous-catégorie nº:	Sous-catégorie nº :	
Sous-catégorie n°:	Sous-catégorie nº:	Sous-catégorie nº :	.
Sous-catégorie n°:	Sous-catégorie nº:	Sous-catégorie nº :	

2.3 Projet unique

Sous-catégorie n°:_____

S'il s'agit d'une demande de licence pour la réalisation d'un seul projet, indiquez le nom du projet :

3. Identification des dirigeants

Vous devez identifier tous les dirigeants⁹ de l'entreprise. Vous devez également fournir :

• Une copie d'une pièce d'identité¹⁰ pour chaque dirigeant déclaré à la section « Informations sur le dirigeant ». Elle doit être délivrée par une autorité gouvernementale et la photo du dirigeant doit y apparaître. Exemples : passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo, carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

PHOTOCOPIEZ LES PAGES NÉCESSAIRES SI VOUS AVEZ D'AUTRES DIRIGEANTS À IDENTIFIER

• L'annexe II de ce formulaire pour chaque dirigeant qui est une personne morale ou une société.

3.1 Informations sur le dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Annexe Il obligatoire à remplir

Personne physique		Entreprise (personne morale, société ou fiducie)
M. Mme	No	n de l'entreprise :
Nom :	NEC	Q (n° d'entreprise du Québec) :
Prénom :		
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :		
nscrivez l'adresse du domicile de la personne phy	/sique ou du siègo	e de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée)
Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :
3.2 Statut		
ndiquez le ou les statuts du dirigeant :		
raiquez le ou les statuts du difigeant.		
Actionnaire ¹¹ :% des dro	oits de vote rattac	hés aux actions
Administrateur (membre du CA) ¹²		
Dirigeant (non membre du CA)		
Gestionnaire à plein temps (salarié) ¹³		
	Oui O	Non
e dirigeant agira-t-il à titre de répondant ¹⁴ ? O	Oui O	NOH

3.3 Qualification du répondant

Indiquez le moyen d'évaluation choisi pour chaque domaine de qualification souhaité dans le tableau ci-dessous.

Cochez le ou les domaines de qualification dans lesquels le dirigeant souhaite se qualifier. Puis, pour chaque domaine de qualification, cochez le moyen d'évaluation choisi. Pour le domaine de l'exécution de travaux de construction, inscrivez le numéro de la sous-catégorie de l'annexe I ou de l'annexe II qui est concernée.

Les frais des examens, les frais des formations à reconnaître et ceux du dossier professionnel ne sont jamais remboursables.

Domaine de qualification	Moyens d'évaluat	tion ¹⁵		
	Examens ¹⁶	Formation à reconnaître ¹⁷	Dossier professionnel ¹⁸	Compétences déjà reconnues 19
O Administration	Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	Compétences déjà reconnues
Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	○ Examen	Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	Compétences déjà reconnues
Gestion de projets et de chantiers	○ Examen	Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	Compétences déjà reconnues
Exécution de travaux de	Sous-catégorie n°			
construction (voir annexes I	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
et II) vous devez indiquer le	Sous-catégorie nº			•
numéro ou les numéros des sous-catégories.	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
sous categories.	Sous-catégorie nº		•	•
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	○ Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	O Examen	Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
	O Examen	Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	○ Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº		•	
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	OExamen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
	○ Examen	Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°		L	
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
Dans quelle langue désirez-	vous passer les ex	amens? () Français	Anglais	

 $\grave{\mathsf{A}}$ défaut de répondre vous serez convoqué à passer les examens en français.

3. Identification des dirigeants (suite)

Vous devez identifier tous les dirigeants⁹ de l'entreprise. Vous devez également fournir :

Une copie d'une pièce d'identité¹⁰ pour chaque dirigeant déclaré à la section
 « Informations sur le dirigeant ». Elle doit être délivrée par une autorité
 gouvernementale et la photo du dirigeant doit y apparaître. Exemples :
 passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo,
 carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

PHOTOCOPIEZ LES PAGES NÉCESSAIRES SI VOUS AVEZ D'AUTRES DIRIGEANTS À IDENTIFIER

• L'annexe II : de ce formulaire pour chaque dirigeant qui est une personne morale ou une société.

3.1 Informations sur le dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Annexe II obligatoire à remplir.

Personne physique		Entreprise (personne morale, société ou fiducie)
M. Mme		Nom de l'entreprise :
Nom :		NEQ (nº d'entreprise du Québec) :
Prénom :		
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :		
Inscrivez l'adresse du domicile de la personne p	hysique ou du	siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).
Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :
2.2 Chatrit		
3.2 Statut		
Indiquez le ou les statuts du dirigeant :		
O Actionnaire ¹¹ :% des o	droits de vote r	attachés aux actions
 Administrateur¹² (membre du CA) 		
O Dirigeant (non membre du CA)		
O Gestionnaire à plein temps (salarié) ¹³		
	0 -	
Ce dirigeant agira-t-il à titre de répondant ¹⁴ ?	∪ Oui	O Non
Si non, vous n'avez pas à remplir la section suiva	nte (Qualificati	on du répondant) pour ce dirigeant.

3.3 Qualification du répondant

Indiquez le moyen d'évaluation choisi pour chaque domaine de qualification souhaité dans le tableau ci-dessous.

Cochez le ou les domaines de qualification dans lesquels le dirigeant souhaite se qualifier. Puis, pour chaque domaine de qualification, cochez le moyen d'évaluation choisi. Pour le domaine de l'exécution de travaux de construction, inscrivez le numéro de la sous-catégorie de l'annexe I ou de l'annexe II qui est concernée.

Les frais des examens, les frais des formations à reconnaître et ceux du dossier professionnel ne sont jamais remboursables.

Domaine de qualification	Moyens d'évaluat	ion ¹⁵		
•	Examens ¹⁶	Formation à reconnaître 17	Dossier professionnel ¹⁸	Compétences déjà reconnues 19
○ Administration	Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	Examen	Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	Compétences déjà reconnues
Gestion de projets et de chantiers	Examen	Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	Compétences déjà reconnues
Exécution de travaux de	Sous-catégorie nº			
construction (voir annexes I et	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
II) vous devez indiquer le numéro ou les numéros des	Sous-catégorie nº			
sous-catégories.	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
sous careBerres.	Sous-catégorie nº			•
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº		-	
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº		-	
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			-
	○ Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº		-	
	O Examen	Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			•
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº		-	
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº	1		-
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	OCompétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°		· ·	
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº			-
	O Examen	O Formation à reconnaître	O Dossier professionnel	O Compétences déjà reconnues
Dans quelle langue désirez-vo	ous passer les exam	nens? () Français	Anglais	

CMEQ / Mai 2021 – Demande d'une licence d'entrepreneur, personne morale

À défaut de répondre vous serez convoqué à passer les examens en français.

3.4 Déclarations obligatoires du ou des dirigeants

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Parmi les dirigeants que vous a Québec ou hors Québec (cochez	v ez ér z non s	numérés précédemment, l' 'il a obtenu un pardon) :	un d'eu	x a-t-il été décla	ıré coupable par un tribunal du
d'un acte criminel prévu à l'artic	le 45 d	u à l'article 47 de la Loi sur	la conci	urrence (L.R.C. 1	985, c. C-34)?
Oui, il y a 5 ans ou moins	0	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non	
•			e 462.31	1 ou à l'un ou l'a	utre des articles 467.11
Oui, il y a 5 ans ou moins		•	0	Non	
drogues et autres substances (L.	C. 199	6, c. 19)?	_		ines
Oui, il y a 5 ans ou moins	<u> </u>	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non	
de tout autre acte criminel? O Oui, il y a 5 ans ou moins	0	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non	
vous avez répondu « Oui, il v a 5	ans ou	ı moins » à au moins une d	es aues	tions précédent	es :
•			es ques	nons procedent	
vous avez répondu « Oui, il y a pl	us de	5 ans » à au moins une des	questic	ons précédentes	:
Inscrivez le nom du dirigeant ou	des di	rigeants concernés :			
L'infraction ou l'acte criminel a-t Oui Non	-il don	né lieu à l'imposition d'une	peine d	l'emprisonneme	nt ²⁰ ?
= -			noins d'	'avoir obtenu le	pardon, l'un d'eux a-t-il été
d'une infraction à la Loi de l'imp	oôt sur	le revenu?			○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur la ta	axe d'a	ccise?			○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur les i	impôts	?			○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur l'ad	minist	ration fiscale?			Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la ta	axe de	vente du Québec?			Oui O Non
d'une infraction à toute autre lo	ni ficca	2ما			O Oui O Non
	Ji iisca	ic:			O Oul O Noll
Si vous avez répondu « Oui » à a				incerivez le nem	
	d'un acte criminel prévu à l'artic Oui, il y a 5 ans ou moins d'un acte criminel prévu au para à 467.13 du Code criminel (L.R.C.O.Oui, il y a 5 ans ou moins d'une infraction prévue à l'un ou drogues et autres substances (L.O.Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui Non Parmi les dirigeants que vous au déclaré coupable par un tribuna d'une infraction à la Loi de l'imp d'une infraction à la Loi sur la ta	d'un acte criminel prévu à l'article 45 o Oui, il y a 5 ans ou moins d'un acte criminel prévu au paragraphe à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985) Oui, il y a 5 ans ou moins d'une infraction prévue à l'un ou l'autr drogues et autres substances (L.C. 1990) Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins d'une infraction du dirigeant ou des did d'une infraction à la Loi de l'impôt sur d'une infraction à la Loi sur la taxe d'a d'une infraction à la Loi sur les impôts d'une infraction à la Loi sur la taxe de	d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur O Oui, il y a 5 ans ou moins O Oui, il y a plus de 5 ans d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)? O Oui, il y a 5 ans ou moins O Oui, il y a plus de 5 ans d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)? O Oui, il y a 5 ans ou moins O Oui, il y a plus de 5 ans de tout autre acte criminel? O Oui, il y a 5 ans ou moins O Oui, il y a plus de 5 ans de tout autre acte criminel? O Oui, il y a 5 ans ou moins O Oui, il y a plus de 5 ans dous avez répondu « Oui, il y a 5 ans ou moins » à au moins une de Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés : L'infraction ou l'acte criminel a-t-il donné lieu à l'imposition d'une O Oui O Non Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, à méclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec : d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu? d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise? d'une infraction à la Loi sur les impôts? d'une infraction à la Loi sur les impôts? d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon): d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la conce O Oui, il y a 5 ans ou moins ○ Oui, il y a plus de 5 ans ○ d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.3 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)? O Oui, il y a 5 ans ou moins ○ Oui, il y a plus de 5 ans ○ d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi rég drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)? O Oui, il y a 5 ans ou moins ○ Oui, il y a plus de 5 ans ○ Oui, il y a 5 ans ou moins ○ Oui, il y a plus de 5 ans ○ Oui, il y a 5 ans ou moins ○ Oui, il y a plus de 5 ans ○ Cous avez répondu « Oui, il y a 5 ans ou moins » à au moins une des ques l'inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés : L'infraction ou l'acte criminel a-t-il donné lieu à l'imposition d'une peine cous oui ○ Non Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, à moins d'éclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec : d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu? d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu? d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise? d'une infraction à la Loi sur les impôts? d'une infraction à la Loi sur les impôts? d'une infraction à la Loi sur les impôts?	d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 19

C.	L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il déjà déclaré une faillite personnelle? Si vous avez répondu oui :	Oui O Non
	Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :	
	Inscrivez la date de la faillite :	
D.	Au cours des 3 dernières années, l'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une autre entreprise ayant déclaré faillite?	O Oui O Non
	Si vous avez répondu oui, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :	
Ε.	L'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une société ou d'une personne morale dans les 12 mois précédant la cessation des activités d'entrepreneur de cette société ou de cette personne morale	?? O Oui O Non
	Si oui, vous devez joindre une lettre explicative signée par le dirigeant. Dans cette lettre, indiquez le de la société ou de la personne morale, le numéro de licence et la raison de la cessation.	e nom
F.	Au cours des 5 dernières années, l'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une société ou d'une pe morale qui a été déclarée coupable d'une infraction à une loi fiscale ou d'un acte criminel?	rsonne O Oui O Non
	Si vous avez répondu oui, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :	

4. Identification des actionnaires rattachés aux actions	détenant m	oins de 10 9	% des droits de vote
Cochez cette case si vous faites une demande pour les actionnaires détenant moins de 10% des passez à la section suivante.			Si vous avez coché cette case,
L'entreprise a-t-elle des actionnaires détenant moins de vote rattachés aux actions?	s de 10 % des droits		PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS D'UN ACTIONNAIRE.
Oui Non			
Si non, passez à la section suivante. Si oui, vous deve vote rattachés aux actions de l'entreprise. Vous deve qui est une personne morale ou une société.			
4.1 Informations sur l'actionnaire			
S'agit-il d'une personne physique ou d'une entrepris	e (personne morale	ou société)? Anne	xe II obligatoire à remplir.
O Personne physique	○ Entrepris	e (personne morale, soc	iété ou fiducie)
O M. O Mme	Nom de l'ent	reprise :	
Nom:	NEQ (nº d'en	treprise du Québec) :	
Prénom :			
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :			
Quel est le pourcentage des droits de vote rattachés			
Adresse (numéro, rue et ville) :	de ou uu siege ue i	entreprise (aucune	case postale il est acceptee).
Province :		Code postal :	
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif)	:
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :	
		1	

4.2 Déclarations obligatoires des actionnaires détenant moins de 10 % des droits de vote rattachés aux actions

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. La CMEQ et, le cas échéant, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Α.	Parr Qué	mi les actionnaires que vous b <mark>ec ou hors Québec</mark> (cochez	avez o	énumérés précéder 'il a obtenu un pard	nment, l'un on) :	d'eu	ux a-t-il été déclaré co	oupable par un tribunal du
	d'ur	acte criminel prévu à l'artic	le 45 c	ou à l'article 47 de la	Loi sur la co	ncu	urrence (L.R.C. 1985, c	. C-34)?
	0	Oui, il y a 5 ans ou moins	0	Oui, il y a plus de !	5 ans	0	Non	
		n acte criminel prévu au para i7.13 du Code criminel (L.R.C			à l'article 462	2.31	L ou à l'un ou l'autre c	les articles 467.11
	0	Oui, il y a 5 ans ou moins	0	Oui, il y a plus de !	5 ans	0	Non	
		ne infraction prévue à l'un ou gues et autres substances (L.	C. 199	6, c. 19)?		_		
	<u> </u>	Oui, il y a 5 ans ou moins	<u> </u>	Oui, il y a plus de !	5 ans	<u>O</u>	Non	
	_	out autre acte criminel?	_			_		
	<u> </u>	Oui, il y a 5 ans ou moins	<u> </u>	Oui, il y a plus de !	ans	<u>O</u>	Non	
Si	vous	rivez le nom de l'actionnaire avez répondu « Oui, il y a pl rivez le nom de l'actionnaire	us de	5 ans » à au moins	une des que	stio	ons précédentes :	
	L'inf	raction ou l'acte criminel a-t Oui O Non	-il don	né lieu à l'impositio	n d'une peir	ne d	'emprisonnement ²⁰ ?	
В.		mi les actionnaires que vous laré coupable par un tribuna				oins	d'avoir obtenu le pa	rdon, l'un d'eux a-t-il été
	d'un	e infraction à la Loi de l'impé	it sur l	e revenu?				O Oui O Non
		e infraction à la Loi sur la tax						O Oui O Non
	ďun	e infraction à la Loi sur les in	npôts?					○ Oui ○ Non
	ďun	e infraction à la Loi sur l'adm	ninistra	ation fiscale?				O Oui O Non
	ďun	e infraction à la Loi sur la tax	e de v	ente du Québec?				○ Oui ○ Non
	d'un	e infraction à toute autre loi	fiscale	2?				O Oui O Non
	Insc	rivez le nom du dirigeant ou	des di	rigeants concernés	:			

5. Identification des actionnaires de	étenant des a	ctions sans dro	oit de vote
Cochez cette case si vous faites une demande pour les actionnaires détenant des actions sans dro à la section suivante.			ous avez coché cette case, passez
L'entreprise a-t-elle des actionnaires détenant des a	actions sans droit o	le vote?	PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS D'UN ACTIONNAIRE.
Oui Non			
Si non, passez à la section suivante. Si oui, vous deve de l'entreprise. Vous devez également fournir l'ann morale ou une société.			
5.1 Informations sur l'actionnaire			
S'agit-il d'une personne physique ou d'une entrepri	se (personne mora	ile ou société)? Anno	exe II obligatoire à remplir
S'agit-il d'une personne physique ou d'une entrepri Personne physique	se (personne mora		exe II obligatoire à remplir orale, société ou fiducie)
Personne physique) Entreprise (personne m	orale, société ou fiducie)
Personne physique M. Mme		Entreprise (personne mode l'entreprise :	orale, société ou fiducie)
Personne physique M. Mme Nom:		Entreprise (personne mode l'entreprise :	orale, société ou fiducie)
Personne physique M. Mme Nom: Prénom: Date de naissance (aaaa-mm-jj): Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physi		Entreprise (personne m lom de l'entreprise : EQ (nº d'entreprise du Qu	orale, société ou fiducie) ébec) :
Personne physique M. Mme Nom: Prénom: Date de naissance (aaaa-mm-jj):		Entreprise (personne m lom de l'entreprise : EQ (nº d'entreprise du Qu	orale, société ou fiducie) ébec) :
Personne physique M. Mme Nom: Prénom: Date de naissance (aaaa-mm-jj): Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physi		Entreprise (personne m lom de l'entreprise : EQ (nº d'entreprise du Qu	orale, société ou fiducie) ébec) :
Personne physique M. Mme Nom: Prénom: Date de naissance (aaaa-mm-jj): Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physi Adresse (numéro, rue et ville):		Entreprise (personne mom de l'entreprise : EQ (nº d'entreprise du Qu	ébec): e case postale n'est acceptée).

5.2 Déclarations obligatoires des actionnaires des actions sans droit de vote

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. La CMEQ et, le cas échéant la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Α.		ni les actionnaires que vous Québec ou hors Québec (cocl				eux a-t-ii ete de	eciare coupable par un tribunal		
	d'un	acte criminel prévu à l'articl	e 45 c	ou à l'article 47 de la Loi sur	la concu	urrence (L.R.C.	1985, c. C-34)?		
	0	Oui, il y a 5 ans ou moins	0	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non			
	d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?								
	0	Oui, il y a 5 ans ou moins	0	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non			
	drog	ne infraction prévue à l'un ou gues et autres substances (L.C	. 199	6, c. 19)?	_		aines		
		Oui, il y a 5 ans ou moins	0	Oui, il y a plus de 5 ans	<u> </u>	Non			
	de to	out autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins	0	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non			
Si		avez répondu « Oui, il y a 5 a rivez le nom de l'actionnaire			es ques	tions précéder	ites :		
Si [,]	Insc	avez répondu « Oui, il y a plurivez le nom de l'actionnaire raction ou l'acte criminel a-t-	ou de	s actionnaires concernés :					
В.	décl	mi les actionnaires que vous aré coupable par un tribuna e infraction à la Loi de l'impô	l du O	uébec ou hors Québec :	à moins	d'avoir obten	u le pardon, l'un d'eux a-t-il été Oui O Non		
		e infraction à la Loi de l'impo					O Oui O Non		
		e infraction à la Loi sur les im					Oui O Non		
		e infraction à la Loi sur l'adm	·				O Oui O Non		
		e infraction à la Loi sur la tax					Oui O Non		
		e infraction à toute autre loi					Oui O Non		
	Incc	rivez le nem du disissent - · ·	٩٥٠ م:	rigoants concernés :					
	INSCI	rivez le nom du dirigeant ou o	ues ai	rigeants concernes :					

6. Identification des prê	teurs			
Cochez cette case si vous faite pour les prêteurs. Si vous avez coch			seulement et qu'il n'y a aucun changement	
L'entreprise a-t-elle des prêteurs ²¹ ?			PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS D'UN PRÊTEUR.	
Oui O Non				
	orêteur ». Vous devez égal	•	eurs de l'entreprise, et chaque prêteur doit nexe II de ce formulaire pour chaque prêteut	
6.1 Informations sur le p	orêteur			
S'agit-il d'une personne physique ou	u d'une entreprise (persor	ne morale ou soc	iété)?	
O Personne physique		Entreprise (pe	rsonne morale ou société)	
M. Mme		Nom de l'entrepri	se:	
Nom :		NEQ (n° d'entreprise du Québec) :		
Prénom :				
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :				
Inscrivez l'adresse du domicile de la Adresse (numéro, rue et ville) :	personne physique ou du	siège de l'entrep	rise (aucune case postale n'est acceptée).	
Province :		Code p	ostal :	
Téléphone :	Poste :	Téléco	oieur (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :	1	Cellulai	re (facultatif) :	
		1		
7. Cautionnement de lic	ence			
S'il s'agit d'une demande de licer section 3 du formulaire, vous n'av l'entrepreneur doit fournir l'origina	vez pas à fournir un cau	tionnement ²² de	les sous-catégories 1.1.1 et/ou 1.1.2 à la licence. Pour que la licence soit délivrée	
Nom de la compagnie de la cautio	on			
Nº du cautionnment ²³				
iv du cautioniffilent				

8. Déclaration formelle du répondant

Je déclare que je demande la licence ou la modification de la licence pour le compte de l'entreprise identifiée à la section « Identification de l'entreprise » et que je suis désigné(e) par celle-ci pour signer cette demande.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande, y compris ses annexes, sont véridiques et complets, et qu'ils font état de la situation réelle de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses actionnaires.

Je déclare que je suis répondant ou que je désire me qualifier à ce titre pour l'entreprise identifiée à la section « Identification de l'entreprise ».

Nom:	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

9. Documents à joindre et paiement

Pour éviter des délais de traitement, joignez tous les documents requis. Une demande incomplète pourrait vous être retournée.

\cup	Document origina i du cautionnement de licence;
0	Formulaire de demande dûment rempli avec les signatures originales;
0	Formulaire d'admission à la CMEQ dûment rempli avec les signatures originales;
0	Chèque au montant exact, à l'ordre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec;
0	Copie d'une pièce d'identité ¹⁰ de chaque dirigeant délivrée par une autorité gouvernementale avec photo;
\circ	Votre diplôme si vous faites une demande de formation à reconnaître à la section 3.3. Consultez le Registre des
	programmes reconnus aux fins d'exemption à un examen au www.cmeq.org;
0	Si vous faites une demande d'évaluation de votre dossier professionnel (section 3.3), vous devez faire la
	démonstration, documentation à l'appui, que vous avez les connaissances et les habiletés requises pour chaque
	domaine et pour chaque sous-catégorie soumis à cette évaluation. Consultez le document « Dossier professionnel »
	disponible au www.rbq.gouv.qc.ca, pour une information complète ou communiquez avec le CMEQ;
\circ	Copie du certificat de libération absolue si vous avez répondu oui à la question C de la section 3.4;
0	Lettre explicative si vous avez répondu oui à la question E de la section 3.4;

Paiement:

Le montant total est payable par chèque ou mandat fait à l'ordre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Si vous connaissez votre numéro de dossier à la CMEQ, inscrivez-le au dos de votre chèque. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. N'envoyez pas d'argent comptant.

L'original de votre formulaire, votre paiement et tous les documents à joindre doivent être acheminés à l'adresse ci-dessous :

CMEQ

Direction de la qualification professionnelle 5925 boul. Décarie Montréal (Québec) H3W 3C9

Si vous désirez remettre votre demande en personne au siège social de la CMEQ, votre paiement pourra être fait par chèque, par mandat, par carte de débit, en argent comptant ou par carte de crédit.

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Destruction des pièces d'identité :

La copie de toute pièce d'identité est détruite conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1), à la suite de la délivrance de licence, de la décision définitive refusant la délivrance de la licence, de l'abandon de la demande de licence ou lors de retour à l'expéditeur en cas de demande incomplète. Toute pièce d'identité non valable sera détruite dès sa réception.

ANNEXE I

Cette section est à remplir par l	e prêteur ou, s'il est une per	sonne morale ou une société, par l'ur	n de ses dirigeants.
1. Identification du prê	teur		
S'agit-il d'une personne physique o	ou d'une entreprise (personr	ne morale ou société)?	
O Personne physique		Entreprise (personne morale ou société)
○ M. O Mme		Nom de l'entreprise :	
Nom :		NEQ (nº d'entreprise du Québec) :	
Prénom :			
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :			
Inscrivez l'adresse du domicile de la	a personne physique ou du :	siège de l'entreprise (aucune case po	stale n'est acceptée).
Adresse (numéro, rue et ville) :			, ,
Province :		Code postal :	
70/1		7// : (5 1) : (7	
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :	I	Cellulaire (facultatif) :	
construction. Le cas échéant la CN nécessaires à l'application de la Loi Québec. Faire une fausse déclaration const licence, la suspension d'une licence Dans les 5 ans précédant la date du Québec ou hors Québec:	MEQ, la RBQ et la CMMTQ, pi sur le bâtiment, notamment itue une infraction passible ou l'annulation d'une licence u prêt, à moins d'avoir obter	ut acte criminel, qu'il soit relié ou peuvent en tout temps vérifier et obint auprès de la société Équifax Canacie d'une amende et peut entraîner le. nu le pardon, avez-vous été déclaré d'une concurrence (L.R.C. 1985, c.	tenir les renseignements la inc. et de la Sûreté du le refus de délivrer une coupable par un tribunal
		l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre	
des articles 467.11 à 467.13 du	= :		○ Oui ○ Non
d'une infraction prévue à l'un d	ou l'autre des articles 5, 6 ou	7 de la Loi réglementant certaines	
drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?		Oui O Non
de tout autre acte criminel?			○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi de l'im	pôt sur le revenu?		○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur la t	axe d'accise?		○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur les	impôts?		○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur l'ac	dministration fiscale?		○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur la t	axe de vente du Ouébec?		Oui O Non

d'une infraction à toute autre loi fiscale?

O Oui O Non

3. Identification des dirigeants du prêteur

Si le prêteur est une personne morale ou une société, vous devez identifier tous ses dirigeants et remplir les déclarations.

PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS DE DEUX DIRIGEANTS.

3.1 Identification d'un dirig	eant du prête	eur			
S'agit-il d'une personne physique ou d'ur	ne entreprise (pers	sonne morale	ou société)?		
O Personne physique		○ Ent	treprise (personne morale ou société)		
M. Mme		Nom o	le l'entreprise :		
Nom :		NEQ (ı	nº d'entreprise du Québec) :		
Prénom :				-	
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :					
Inscrivez l'adresse du domicile de la pers	onne physique ou	du siège de l'	'entreprise (aucune case postale n'	est acceptée).	
Adresse (numéro, rue et ville) :					
Province :			Code postal :		
Téléphone :	Poste :		Télécopieur (facultatif) :		
Courriel (facultatif) :			Cellulaire (facultatif) :		
3.1 Identification d'un dirig	eant du prête	our			
3.1 facilitineation a un amb	cant du prete	Jul			
S'agit-il d'une personne physique ou d'ur	ne entreprise (pers	sonne morale	ou société)?		
O Personne physique		○ Ent	reprise (personne morale ou société)		
M. Mme			Nom de l'entreprise :		
Nom:		NEQ (ı	NEQ (nº d'entreprise du Québec) :		
Prénom :					
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :					
Inscrivez l'adresse du domicile de la pers	onne physique ou	du siège de l'	entreprise (aucune case postale n'	est acceptée).	
Adresse (numéro, rue et ville) :	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			<u></u>	
Province :			Code postal :		
Téléphone :	Poste :		Télécopieur (facultatif) :		
Courriel (facultatif) :			Cellulaire (facultatif) :		

3.2 Déclarations obligatoires des dirigeants du prêteur

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Dans les 5 ans précédant la date du prêt, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un des dirigeants du prêteur a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	O Oui O Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre	
des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?	O Oui O Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines	
drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	O Oui O Non
de tout autre acte criminel?	Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	O Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	O Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	O Oui 🔘 Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	○ Oui ○ Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	O Oui O Non

Si vous avez ré	pondu oui à l'	une des questions	précédentes,	inscrivez le nom	du dirigeant	ou des dirigeants d	concernés :
!	-	•	•		_	•	

3.3 Signature

Signature originale et obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur

Je déclare que tous les renseignements fournis font état de la situation réelle du prêteur et de ses dirigeants et, dans le cas où le prêteur est une personne morale ou une société, je suis autorisé à signer en son nom.

Nom:	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant du prêteur :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

ANNEXE II

Identification des dirigeants de la personne morale ou de la société identifiée aux sections 3, 4 et 5 Cette annexe est à remplir par un des dirigeants de la personne morale PHOTOCOPIEZ CETTE ANNEXE SI PLUS D'UNE PERSONNE MORALE OU SOCIÉTÉ A ÉTÉ IDENTIFIÉE. ou de la société identifiée aux sections 3, 4 et 5 de ce formulaire. PHOTOCOPIEZ LA SECTION IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS SI LA PERSONNE MORALE OU LA Indiquez le nom de la personne morale ou de la société. SOCIÉTÉ A PLUS DE DEUX DIRIGEANTS. Nom de la personne morale ou de la société Identification d'un dirigeant S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Personne physique Entreprise (personne morale ou société) O Mme Nom de l'entreprise : O M. NEQ (nº d'entreprise du Québec) : Nom: Prénom: Date de naissance (aaaa-mm-jj): Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée). Adresse (numéro, rue et ville): Code postal: Province: Télécopieur (facultatif) : Téléphone: Poste: Cellulaire (facultatif): Courriel (facultatif): 1.1 Identification d'un dirigeant S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? O Personne physique Entreprise (personne morale ou société) O Mme O M. Nom de l'entreprise : NEQ (nº d'entreprise du Québec) : Nom: Prénom: Date de naissance (aaaa-mm-jj): Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Poste :

Code postal:

Télécopieur (facultatif) :

Cellulaire (facultatif):

Adresse (numéro, rue et ville):

Province:

Téléphone :

Courriel (facultatif):

2. Déclarations obligatoires des dirigeants

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

A.	Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon) :									
	d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)? Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non									
	à 467.13 du Code criminel (L.R.C	d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?								
	Oui, il y a 5 ans ou moins	Oui, il y a plus de 5 ans	Non							
	drogues et autres substances (L	<u> </u>	Loi réglementant ce	rtaines						
	Oui, il y a 5 ans ou moins	Oui, il y a plus de 5 ans	O Non							
	de tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins	Oui, il y a plus de 5 ans	O Non							
	Inscrivez le nom du dirigeant ou									
Si	vous avez répondu « Oui, il y a plus de 5 ans » à au moins une des questions précédentes : Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :									
	L'infraction ou l'acte criminel a-	t-il donné lieu à l'imposition d'une	peine d'emprisonne	ment?						
_	Parmi les dirigeants que vous a	vez énumérés précédemment, à r	noins d'avoir obtenu	le nardon. l'un d'eux a-t-il été						
В	déclaré coupable par un tribuna	-	ionis a avon oscena	To paraon, raina cana cin cic						
В	déclaré coupable par un tribuna d'une infraction à la Loi de l'im	al du Québec ou hors Québec :	ionis a aron ostena	Oui O Non						
В		al du Québec ou hors Québec : pôt sur le revenu?								
В	d'une infraction à la Loi de l'im	al du Québec ou hors Québec : pôt sur le revenu? axe d'accise?		○ Oui ○ Non						
В	d'une infraction à la Loi de l'im d'une infraction à la Loi sur la t	pôt sur le revenu? axe d'accise? impôts?		○ Oui ○ Non ○ Oui ○ Non						
В	d'une infraction à la Loi de l'im d'une infraction à la Loi sur la t d'une infraction à la Loi sur les	pôt sur le revenu? axe d'accise? impôts? Iministration fiscale?		Oui O Non Oui O Non Oui O Non						

3. Signature

Signature originale et obligatoire d'un dirigeant de la personne morale ou société.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette annexe sont véridiques et complets et font état de la situation réelle de la personne morale ou de la société identifiée aux sections 3, 4 et 5 du formulaire.

Nom:	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant:	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Explications complémentaires (notes):

- 1. Registraire des entreprises du Québec (REQ) : Vous pouvez consulter votre dossier au Registraire des entreprises du Québec.
- 2. **Modifier une licence:** Vous devez inscrire le numéro de licence, remplir les déclarations obligatoires de l'entreprise et inscrire les nouvelles informations pour ajouter le répondant, la sous-catégorie et le domaine de qualification. (Attention, avant d'envoyer votre demande, vérifiez que toutes les sections sont bien remplies, que les documents nécessaires sont joints et que la déclaration formelle et les annexes sont signées). Vous n'avez pas à remplir les sections pour lesquelles il n'y a pas de modification à apporter.
- 3. **Départ d'un répondant** : Veuillez joindre la lettre qui confirme le départ du répondant et y préciser le nom du répondant et sa date de départ.
- 4. Décès d'un répondant : Veuillez joindre le certificat ou l'acte de décès délivré par le Directeur de l'état civil.
- 5. **Traitement prioritaire**: Si vous payez pour le traitement prioritaire, votre dossier sera pris en charge avant les autres. Vous n'êtes pas admissible au traitement prioritaire si vous devez faire évaluer vos compétences par des examens ou par la présentation d'un dossier professionnel. De plus, si votre dossier ne répond pas aux conditions d'émission d'une licence (articles 58 et 60 de la Loi sur le bâtiment), ou s'il demande une analyse plus approfondie, des délais supplémentaires pourraient s'ajouter. Pour connaître les coûts du traitement prioritaire, consultez le www.cmeq.org sous la rubrique Devenir entrepreneur>Formulaires, guides...
- 6. **Nom de l'entreprise** : Inscrivez le nom figurant sur la déclaration d'immatriculation, le certificat de constitution, les statuts, les lettres patentes, etc.
- 7. Autres noms de l'entreprise : Inscrivez les autres noms de l'entreprise utilisés au Québec qui sont reliés à ses activités de construction et qui figurent sur la déclaration d'immatriculation.
- 8. **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)**: Indiquez le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec. Il débute par 11 pour une personne morale, par 88 pour une autorité publique ou par 33 pour une société. Si vous n'avez pas de NEQ, vous devez joindre une copie du certificat de constitution, de la convention entre actionnaires ou du contrat de la société.
- 9. **Dirigeant**: Un membre d'une société ou, dans le cas d'une personne morale, un administrateur, un dirigeant au sens de la Loi sur les sociétés par actions,(président, responsable de la direction, responsable de l'exploitation, responsable finances, secrétaire d'une société ou toute personne qui remplit une fonction similaire, ainsi que tout personne désignée comme tel par résolution du conseil d'administration) un actionnaire détenant 10 % et plus des droits de vote rattachés aux actions; est également réputé être dirigeant et peut demander une licence pour le compte d'une société ou personne morale, un gestionnaire à plein temps.
- 10. Pièce d'identité délivrée par une autorité gouvernementale avec photo: Par exemple un passeport, un permis de conduire, une carte d'identité nationale avec photo ou une carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- 11. **Actionnaire**: Cette section concerne uniquement les actionnaires détenant 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions. Dans une compagnie, un actionnaire est une personne physique ou morale qui est propriétaire des actions émises par celle-ci, sans égard à leur catégorie.
- 12. Administrateur : Si vous cochez le statut « Administrateur », assurez-vous que le dirigeant est inscrit en tant qu'administrateur au Registraire des entreprises du Québec. Sinon, vous devez joindre à la présente demande une copie de la modification déposée au Registraire des entreprises du Québec, avec la preuve de réception.
- 13. **Gestionnaire à plein temps** : Personne qui participe à la gestion, à l'administration, à la direction ou à l'organisation des affaires d'une entreprise et dont la durée de travail au sein de cette entreprise correspond à la journée et à la semaine de travail établies dans cette entreprise.
- 14. **Répondant**: Un répondant est une personne qui se porte garante pour l'entreprise dans au moins un des 4 domaines de qualification suivants: l'administration, la gestion de la sécurité sur les chantiers de construction, la gestion de projets et de chantiers ainsi que l'exécution de travaux de construction. Pour agir à titre répondant, elle doit faire évaluer ses compétences auprès de la CMEQ dans le domaine de qualification souhaité. L'entreprise doit avoir au moins un répondant par domaine de qualification. La personne peut agir à titre de répondant pour plus d'un domaine.
- 15. Moyens d'évaluation : Pour en savoir plus sur les moyens d'évaluation, consultez le www.rbq.gouv.qc.ca/evaluation.
- 16. **Examens**: Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous recevrez une convocation écrite précisant la date, l'heure et le lieu des examens. Lorsque vous déposez votre demande de licence, vous devez être prêt à passer les examens. Aucun retard ou report à une séance d'examen n'est accepté, sauf dans une situation hors de votre contrôle. Vous devez aviser la Direction de la qualification professionnelle par une lettre motivée sinon votre demande de report pourrait être refusée.

- 17. Formation à reconnaître : Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous devez joindre une copie du diplôme ou de l'attestation correspondant au domaine pour lequel est demandée la reconnaissance. Consultez le Registre des programmes reconnus aux fins d'exemption à un examen.
- 18. **Dossier professionnel**: Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous devez faire la démonstration, documentation à l'appui, que vous avez les connaissances et les habiletés requises pour chaque domaine et pour chaque sous-catégorie soumise à cette évaluation. Pour savoir si le dirigeant est admissible et pour savoir quels documents joindre à la demande, consultez le document « Dossier professionnel » disponible au www.rbq.gouv.qc.ca pour une information complète.
- 19. **Compétences déjà reconnues**: Sous certaines conditions, le dirigeant peut être exempté de passer un examen pour être répondant sur une licence si ses compétences ont déjà été reconnues par la CMEQ dans les 5 dernières années. Pour savoir s'il est admissible, consultez le www.rbq.gouv.qc.ca/competences-reconnues.
- 20. **Peine d'emprisonnement :** La peine d'emprisonnement inclut la peine purgée dans un établissement de détention, la peine discontinue (prison de fin de semaine) et la peine avec sursis (prison à domicile).
- 21. **Prêteur**: Au terme d'un contrat de prêt d'argent, vous devez identifier tous les prêteurs, autres que les institutions bancaires, les caisses populaires et les caisses d'économie, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie ou d'épargne. De plus, cette disposition ne vise pas les comptes clients des fournisseurs de services et de matériaux, les avances des actionnaires, les marges et les cartes de crédit, ou les crédits-bails.
- 22. Cautionnement de licence: Le cautionnement est une garantie financière que tout entrepreneur qui détient une licence doit déposer pour garantir l'exécution de ses obligations contractuelles envers ses clients. Pour plus d'informations sur le cautionnement, consultez le www.rbq.gouv.qc.ca/cautionnement.
- 23. Nº du cautionnement : Numéro qui figure sur le document attestant votre cautionnement.